SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC JARDINS-DE-NAPIERVILLE,

 TENUE LE 8 DÉCEMBRE 2021, À 19 H.

Séance ordinaire du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville tenue en présentiel mercredi, le 8e jour du mois de décembre 2021 à 19h00 et à laquelle ont participé :

|  |  |
| --- | --- |
| * Monsieur Lucien Bouchard, maire
 | * Madame Sylvie Gagnon-Breton, mairesse
 |
| * Monsieur Jean-Guy Hamelin, maire
 | * Monsieur François Barbeau, maire suppléant
 |
| * Madame Estelle Muzzi, mairesse
 | * Madame Karine Paiement, mairesse
 |
| * Madame Chantale Pelletier, mairesse
 | * Monsieur Daniel Racette, maire
 |
| * Monsieur Drew Somerville, maire
 |  |

Le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville agissant avec quorum sous la présidence de Monsieur Yves Boyer, maire et Préfet.

Monsieur Rémi Raymond, directeur général, participe également.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU PRÉFET**

Monsieur Yves Boyer, préfet, déclare la séance ouverte, il est 19h01.

 **2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

2021-12-244 IL EST PROPOSÉ par Mme Karine Paiement, appuyé par Mme Chantale Pelletier et résolu à l’unanimité :

D’ADOPTER l’ordre du jour de la séance ordinaire du 8 décembre 2021 et ce, avec varia ouvert, tel que reproduit ci-dessous.

**ORDRE DU JOUR**

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU PRÉFET**
2. **ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**
3. **PÉRIODE DE QUESTIONS** **SUR L’ORDRE DU JOUR**
4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
	1. Séance ordinaire du 24 novembre 2021
5. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
	1. Approbation des déboursés
	2. Adoption des taux horaires et locations de salles 2022
	3. Approbation et autorisation de signature – Avenant 4 – Entente de location
	Exploitation d’un guichet automatique Desjardins
	4. Déclaration d’intérêt au fonds Régions et Ruralité, volet 3 – « Projet Signature Innovation »
6. **RÉGLEMENTATION**
7. **AMÉNAGEMENT ET CONFORMITÉ SCHÉMA D’AMÉNAGEMENT ET DE
DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ**
	1. Règlement V654-2021-19 (zonage), ville de Saint-Rémi
	2. Règlement 1207-2021 (zonage), municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur
8. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
	1. Approbation et autorisation de signature – Entente de fourniture de tablettes
	électroniques pour la prévention des incendies
9. **CULTUREL ET SOCIAL**
	1. Fonds Régions et Ruralité, volet 2 – Adoption des priorités d’intervention annuelles, des dates de dépôt de projets pour 2022 et de l’enveloppe 2022 des projets municipaux locaux
10. **ENVIRONNEMENT**
	1. Intention de la MRC des Jardins-de-Napierville à déclarer sa compétence pour la gestion intégrée des matières résiduelles
11. **COURS D’EAU**
	1. Acquisition d’un mini drone
12. **INFORMATIONS**
	1. Suivi préfecture
13. **DIVERS**
14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**3. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L’ORDRE DU JOUR**

**4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

**4.1 Séance ordinaire du 24 novembre 2021**

2021-12-245 IL EST PROPOSÉ par M. Daniel Racette, appuyé par Mme Sylvie Gagnon-Breton et résolu unanimement :

D’APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 24 novembre 2021.

**5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**5.1 Approbation des déboursés**

2021-12-246 IL EST PROPOSÉ par Mme Chantale Pelletier, appuyé par Mme Estelle Muzzi et résolu unanimement :

QUE la liste des déboursés pour la période du 25 novembre 2021 au 8 décembre 2021 totalisant 136 587,79 $ soit approuvée ;

 D’AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

**5.2 Adoption des taux horaires et de location de salles 2022**

2021-12-247 CONSIDÉRANT la volonté de la MRC de fixer annuellement, par voie de résolution, les taux horaires facturables pour certains services rendus par le personnel de la MRC en réponse aux demandes ponctuelles des municipalités locales du territoire, des partenaires supra municipaux et des redditions de comptes pour les subventions;

CONSIDÉRANT la volonté de la MRC de fixer annuellement, par voie de résolution, les taux de location des locaux de la MRC en réponse aux demandes d’organismes et ou d’entreprises (à l’exclusion des municipalités et organismes sur le territoire de la MRC) et des redditions de comptes pour les subventions;

IL EST PROPOSÉ par M. Drew Somerville, appuyé par M. Jean-Guy Hamelin et résolu unanimement :

DE FIXER les taux horaires et les taux de location des salles comme suit:

|  |  |
| --- | --- |
| **PERSONNEL** | **TAUX HORAIRE** |
| Coordonnateur en environnement | 47 $ |
| Coordonnateur à l’aménagement | 52 $ |
| Coordonnateur aux cours d’eau | 68 $ |
| Directeur de prévention et formation et SCRI | 47 $ |
| Secrétaire-trésorier adjoint / Finances | 48 $ |
| Agent de développement | 46 $ |
| Secrétaire réceptionniste | 45 $ |
| Préventionniste | 53 $ |
| Technicien en aménagement | 42 $ |
| Surveillance d’examen pompier | 20 $ |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **LOCATION - SALLES** | **TAUX – DEMI-JOURNÉE** | **TAUX – JOURNÉE COMPLÈTE** |
| Salle du Conseil | 100 $ | 150 $ |
| Salle de conférence | 75 $ | 100 $ |

**5.3 Approbation et autorisation de signature – Avenant 4 – Entente de location
 Exploitation d’un guichet automatique Desjardins**

2021-12-248 CONSIDÉRANT la signature de l’entente de location entre la Caisse Desjardins des Moissons et la MRC des Jardins-de-Napierville le 8 novembre 2011 et celle des avenants subséquents en 2014, 2017 et 2019;

 CONSIDÉRANT la volonté des deux parties de poursuivre cette entente pour les années 2022 et 2023;

 PAR CONSÉQUENT :

IL EST PROPOSÉ par M. Lucien Bouchard, appuyé par Mme Karine Paiement et résolu unanimement :

D’APPROUVER l’avenant 4 de l’entente de location – Exploitation d’un guichet automatique Desjardins;

D’AUTORISER le directeur général secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC des Jardins-de-Napierville, ledit avenant.

**5.4 Déclaration d’intérêt au fonds Régions et Ruralité, volet 3 – « Projet Signature
 Innovation »**

2021-12-249 CONSIDÉRANT que le FFR volet 3 a pour but de voir la réalisation d’initiatives qui contribueront à la mise en valeur des particularités de la MRC afin de la doter d’une identité territoriale forte s’articulant autour de sa vision de développement. Cette identité territoriale sera réalisée par un projet « Signature innovation »;

CONSIÉDRANT que la MRC des Jardins-de-Napierville souhaite conclure une entente
« Signature innovation » dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité (FRR), volet 3;

CONSIDÉRANT que la MRC devra mener une démarche pour définir son projet « Signature innovation »;

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite bénéficier d’une aide financière maximale de 50 000$ pour mener sa démarche;

 PAR CONSÉQUENT :

IL EST PROPOSÉ par Mme Estelle Muzzi, appuyé par Mme Sylvie Gagnon-Breton et résolu unanimement :

QUE le Conseil de la MRC des Jardins-de-Napierville confirme son intérêt à soumettre un projet dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) volet-3 – Signature innovation;

QUE le Conseil de la MRC confirme son intérêt à recevoir le montant de 50 000 $;

D’AUTORISER le directeur général secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la MRC tout document afférent à la présente résolution.

**6. RÉGLEMENTATION**

**7. AMÉNAGEMENT ET CONFORMITÉ SADR**

**7.1** **Règlement V654-2021-19 (zonage), ville de Saint-Rémi**

2021-12-250 CONSIDÉRANT QUE l’adoption du règlement V654-2021-19 amende le règlement de zonage V654-2017-00 de la ville de Saint-Rémi;

CONSIDÉRANT QUE le règlement V654-2021-19 a pour objet d’encadrer l’abattage, le remplacement et la protection des arbres. Il vient également intégrer de nouvelles notions concernant le PIIA touchant le secteur du Centre-Ville;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l’art. 36 de la L.A.U, dans les 45 jours de la transmission d’un plan ou d’un règlement, le conseil de la MRC doit examiner et approuver sa conformité aux objectifs du SADR et aux dispositions du document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE l’analyse effectuée par le coordonnateur à l’aménagement de la MRC des Jardins-de-Napierville, stipule que ledit règlement est conforme au schéma d’aménagement et de développement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville;

PAR CONSÉQUENT :

IL EST PROPOSÉ par M. Daniel Racette, appuyé par Mme Chantale Pelletier et résolu unanimement:

D’APPROUVER le règlement V654-2021-19 de la ville de Saint-Rémi ;

D’AUTORISER le directeur général secrétaire-trésorier à délivrer le certificat de conformité à cet effet.

**7.2 Règlement 1207-2021 (zonage), municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur**

2021-12-251 CONSIDÉRANT QUE l’adoption du règlement 1207-2021 amende le règlement de zonage 1200-2018 de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 1207-2021 a pour objet de modifier ou abroger des normes d’implantation et de superficie de certains bâtiments accessoires et éléments d’aménagement extérieur;

CONSIDÉRANT QUE l’analyse, effectuée par le technicien à l’aménagement de la MRC des Jardins-de-Napierville, stipule que ledit règlement est conforme au schéma d’aménagement et de développement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville;

PAR CONSÉQUENT :

IL EST PROPOSÉ par M. Drew Somerville, appuyé par M. Jean-Guy Hamelin et résolu unanimement:

D’APPROUVER le règlement 1207-2021 de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur ;

D’AUTORISER le directeur général secrétaire-trésorier à délivrer le certificat de conformité à cet effet.

**8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**8.1 Approbation et autorisation de signature – Entente de fourniture de tablettes
 électroniques pour la prévention des incendies**

2021-12-252 CONSIDÉRANT la volonté de plusieurs municipalités d’utiliser des tablettes électroniques afin d’optimiser le temps associé aux activités de prévention des incendies;

CONSIDÉRANT la volonté de plusieurs municipalités de centraliser et d’uniformiser les données dans le logiciel *Première Ligne* afin d’avoir un portrait réel de la sécurité incendie sur le territoire de la MRC;

PAR CONSÉQUENT :

IL EST PROPOSÉ par M. Lucien Bouchard, appuyé par M. François Barbeau et résolu unanimement:

D’APPROUVER l’entente de fourniture de tablettes électroniques pour la prévention des incendies;

D’AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC des Jardins-de-Napierville, le projet d’entente de fourniture de tablettes électroniques pour la prévention des incendies avec les municipalités concernées.

**9. CULTUREL ET SOCIAL**

**9.1 Fonds Régions et Ruralité, volet 2 – Adoption des priorités d’intervention
 annuelles, des dates de projets pour 2022 et de l’enveloppe 2022 des projets
 municipaux locaux**

2021-12-253 CONSIDÉRANT que selon l’Entente relative au Fonds Régions et Ruralité – Volet 2 : Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC, la MRC doit adopter annuellement des priorités d’intervention;

CONSIDÉRANT que les priorités annuelles d’intervention respectent les modalités d’affectation du fonds telles que définies à l’entente;

CONSIDÉRANT que les priorités annuelles d’intervention reflètent bien les dossiers en cours et à venir pour l’année 2022 ;

PAR CONSÉQUENT :

IL EST PROPOSÉ par Mme Estelle Muzzi, appuyé par Mme Karine Paiement et résolu unanimement:

D’ACCEPTER les priorités annuelles d’intervention 2022 suivantes :

Développement environnemental et gestion du territoire

* Mise en œuvre du Schéma d’aménagement et de développement révisé;
* Réalisation du Plan de développement de la zone agricole;
* Mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles;
* Révision du Schéma de couverture de risque incendie;
* Gestion des ressources en eau, notamment l’amélioration de l’accès à l’eau potable et l’optimisation de son utilisation;
* Adaptation aux changements climatiques, dont la lutte contre les îlots de chaleur/GES et la cartographie des zones inondables;
* Acquisition de connaissances sur les boisés;
* Développement d’une stratégie bioalimentaire;
* Offrir une expertise en foresterie et en environnement;
* Développement, harmonisation et promotion du réseau cyclable des Jardins-de-Napierville.

Développement culturel

* Mise en oeuvre de la Politique culturelle et du patrimoine;
* Promotion de l’Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de la Montérégie (CALQ);
* Gestion de l'entente dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine bâti.
* Réalisation de l’Entente de développement culturel 2021-2023

Développement économique

* Attraction de nouvelles entreprises & démarrage et expansion d'entreprises
* Planification et soutien à la relève
* Développement agro-touristique et promotion du Circuit du paysan
* Organisation de la Semaine des grandes cultures et horticoles
* Soutien à la commercialisation de produits locaux
* Formation aux entreprises
* Place aux jeunes (contrer l’exode des jeunes, création d’entreprises)
* Pôle d’excellence en lutte intégrée (PELI)
* Démarrage et expansion d’entreprises

Développement social

* Mise en oeuvre des politiques familiales et Municipalité Amie des Aînés (MADA), régionale et locales et des démarches Stratégie jeunesse en milieu municipal (SJMM) et Municipalité Amie des Enfants (MAE);
* Réalisation de la politique de développement social avec en priorités le soutien aux initiatives et partage d’expertise en matière de sécurité alimentaire, de logement social et abordable et de réussite éducative;
* Soutien aux initiatives et partage de l’expertise en matière de loisirs.

DE confirmer le 16 février 2022 (projets municipaux locaux seulement), le 18 mai 2022 et le 21 septembre 2022, comme dates de dépôt des projets à être soumis;

DE confirmer que pour les projets municipaux locaux, l’enveloppe 2022 est de 220 000 $, soit 20 000 $ par municipalité.

Les crédits sont disponibles relativement aux dépenses et engagements concernant les projets municipaux locaux au poste budgétaire 1-02-700-20-952-00.

**10. ENVIRONNEMENT**

**10.1 Intention de la MRC des Jardins-de-Napierville à déclarer sa compétence pour la
 gestion intégrée des matières résiduelles.**

2021-12-254 CONSIDÉRANT les obligations des municipalités à l’égard des matières résiduelles et notamment celles découlant de la Loi sur la qualité de l’environnement (L.R.Q. c. Q-2) et les règlements émanant de cette loi;

CONSIDÉRANT qu’il est dans l’intérêt de la MRC des Jardins-de-Napierville et de l’ensemble des municipalités de son territoire de déléguer tout le domaine de la gestion des matières résiduelles à la MRC des Jardins-de-Napierville;

CONSIDÉRANT les pouvoirs conférés aux municipalités locales par la Loi sur les compétences municipales (LRQ., c. C-47.1);

CONSIDÉRANT que l’article 678.0.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q. c. C-27.1) permet aux MRC de déclarer compétence à l’égard des municipalités locales dont le territoire est compris dans le leur relativement à tout ou partie d’un domaine sur lequel ces dernières ont compétence;

CONSIDÉRANT que la première étape de ce processus consiste à annoncer, par résolution, l’intention de la MRC de déclarer sa compétence;

PAR CONSÉQUENT :

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Guy Hamelin, appuyé par Mme Chantale Pelletier et résolu unanimement:

QUE le Conseil de la MRC des Jardins-de-Napierville annonce son intention de déclarer sa compétence à l’égard de l’ensemble des municipalités locales du territoire pour la gestion intégrée des matières résiduelles incluant notamment :

* Cueillette, transport, traitement et élimination des matières résiduelles, des matières recyclables, des encombrants, des matériaux de construction, des résidus domestiques dangereux, des matières organiques et des résidus verts d’origine domestique;
* Cueillette, transport, traitement et élimination d’autres types de matières résiduelles avec l’accord des municipalités locales.

QUE les conditions administratives et financières relatives à l’exercice de cette compétence de la MRC soient déterminées par règlement par la MRC des Jardins-de-Napierville;

QUE la MRC pourra exercer ses compétences elle-même ou au moyen de contrats ou d’ententes avec d’autres entités;

QUE la présente résolution soit transmise à toutes les municipalités locales du territoire de la MRC afin que celles-ci aient l’opportunité d’accepter ou de refuser par résolution la présente déclaration de compétences dans un délai de 90 jours;

QU’À défaut pour une municipalité d’avoir transmis à la MRC une résolution de désaccord dans ce délai de 90 jours, elle sera alors réputée avoir accepté la déclaration de compétences de la MRC.

**11. COURS D’EAU**

**11.1 Acquisition d’un mini drone**

2021-12-255 CONSIDÉRANT le nombre de kilomètres de cours d’eau devant être inspecté chaque année ;

CONSIDÉRANT que l’utilisation d’un drone peut faire sauver beaucoup de temps ;

CONSIDÉRANT que le coût d’un drone est rendu sous la barre des 2 500 $ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT qu’un drone de moins de 250 grammes ne nécessite pas de formation ni de licence de pilote ;

CONSIDÉRANT qu’un drone de moins de 250 grammes peut être partagé avec les municipalités pour leurs besoins particuliers ;

CONSIDÉRANT que la MRC a reçu une aide concernant la pandémie de la COVID-19 et qu’il y a des fonds disponibles pour cette dépense ;

PAR CONSÉQUENT :

IL EST PROPOSÉ par Mme Sylvie Gagnon-Breton, appuyé par M. Daniel Racette et résolu unanimement:

D’APPROUVER l’acquisition d’un mini drone pour les différents besoins de la MRC et des municipalités.

À la suite de l’obtention de la subvention COVID-19, les crédits sont disponibles relativement à la dépense susmentionnée au poste budgétaire 1-02-461-00-526-00.

**12. INFORMATIONS**

**13. DIVERS**

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

2021-12-256 L’ORDRE DU JOUR étant épuisé, il est proposé par Mme Sylvie Gagnon-Breton, appuyé par Mme Chantale Pelletier et résolu unanimement:

QUE la séance soit levée à 19h29.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Yves BoyerPréfet |  | Rémi Raymond Directeur général etSecrétaire-trésorier |